



ZOOM sur le Pôle Éco

Edito



Devenir chef d'exploitation agricole est un véritable projet de vie. Anticiper les démarches, prendre le temps de préparer son projet d'installation, de développement ou de cessation de son activité est essentiel pour que celui-ci soit mené dans les meilleures conditions.

Le pôle Économie de l'entreprise vous accompagne dans votre réflexion stratégique et vous apporte les outils pour atteindre vos objectifs et mettre toutes les chances de votre côté.

Romain BLANCHARD, élu référent Pôle Éco.

En bref

De nombreux candidats pour l'appel à candidature à Aubagne pour la location de terres

En 2022, la commune d'Aubagne s'est portée acquéreur d'une propriété dite du « Camp de Lambert » composée pour partie des terres à vocation agricole ainsi que des bâtiments que la ville souhaitait mettre à disposition de futurs porteurs de projet agricoles. 4 lots ont déjà été attribués et ont fait l'objet de la signature de baux pour 4 porteurs de projet (3 entreprises), tous en démarche d'installation avec la DJA. Un dernier lot est encore à pourvoir et la commune d'Aubagne a missionné la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône et la SAFER pour ce faire. Les porteurs de projet intéressés avaient jusqu'au 11 juin dernier pour se positionner. Au total, 24 porteurs de projet étaient intéressés et 10 dossiers de candidature (14 porteurs de projet) complets ont été déposés. Le choix final du candidat devrait intervenir fin juillet pour une mise à disposition du terrain à l'automne 2023.

Votre contact : Laura BRONDINO, conseillère d'entreprise : 06 79 41 08 02 - l.brondino@ahp.chambagri.fr

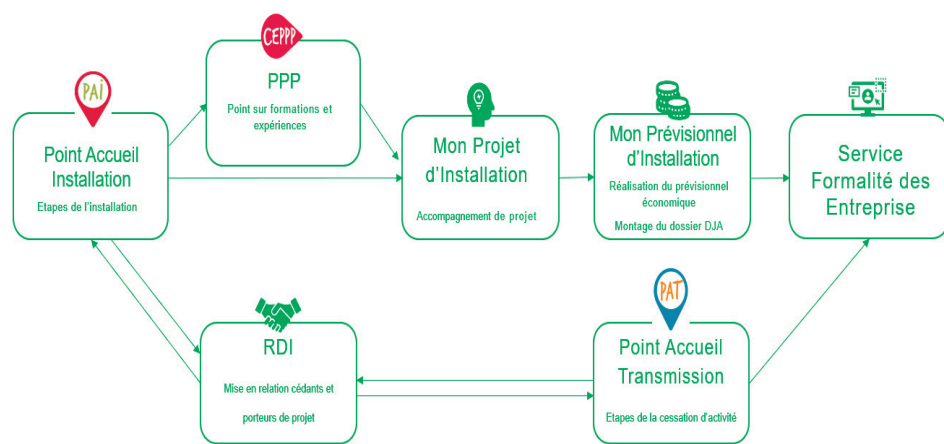
Chiffre clé

705

C'est le nombre de déclarations PAC réalisées par la Chambre d'agriculture en 2023, soit 34,6 % des dossiers PAC du département.

La Chambre d'agriculture en appui à l'installation et à la transmission

Que votre projet soit une création ou une reprise d'entreprise, seul ou à plusieurs, en zone rurale ou péri-urbaine, qu'il s'agisse uniquement de production ou d'un projet avec de la diversification d'activités, la Chambre d'agriculture des Bouches du Rhône vous accompagne à chaque étape de la réalisation de celui-ci.



Le Point Accueil Installation (PAI)

La toute première étape est la rencontre d'une conseillère du Point Accueil Installation. Le PAI reçoit toutes les personnes ayant un projet d'installation en agriculture. L'objectif du rendez-vous est d'informer les porteurs de projet sur les différentes étapes menant à l'installation. Selon le parcours et les besoins du porteur de projet, le PAI orientera vers de l'accompagnement individuel, de la formation ou une solution hybride.

En 2022, les conseillères ont accueilli pas moins de 238 porteurs de projet et répondu au total à 850 personnes que ce soit par téléphone, par mail ou sur place.

Parmi les porteurs de projet rencontrés :

- 39 % sont des femmes,
- 70 % ont moins de 40 ans,
- 37 % ont un diplôme agricole,
- 86 % envisagent de s'installer avec la Dotation Jeune Agriculteur,
- 29 % prévoient de s'installer en élevage, parmi eux l'aviculture est le plus souvent envisagé (28 % des projets),
- 71 % souhaitent s'installer en production végétale, les trois productions majoritaires sont le maraîchage (36 %), l'oléiculture (13 %) et l'arboriculture (12 %).

Le Centre d'Élaboration des Plans de Professionnalisation Personnalisés (CEPPP)

Lors du rendez-vous PAI, les conseillères peuvent vous orienter vers le CEPPP pour faire le point sur votre parcours professionnel, vos formations et définir si nécessaire un plan de formation. Pour rappel, cette étape du parcours à l'installation est obligatoire pour les porteurs de projet qui souhaitent demander la DJA et facultatif pour les autres.

L'accompagnement de projet

Si un accompagnement de projet est privilégié, le PAI pourra vous orienter vers plusieurs structures. Au sein de l'établissement, le Pôle Économie de l'entreprise propose la prestation « Mon Projet d'Installation » dont l'objectif est de faire un état des lieux de l'ensemble des composantes du projet : le foncier et les bâtiments, la commercialisation, les ateliers de production et de diversification, les statuts juridiques, fiscaux et sociaux, les aides mobilisables... Le rendez-vous permet aussi de prendre du recul vis-à-vis de celui-ci. Il permet de faire ressortir vos interrogations en suspend et d'établir un plan d'action à mettre en œuvre pour y répondre et mener le projet à bien. Cet accompagnement a également pour but de vous mettre en réseau avec les professionnels de la création d'entreprise (juriste en droit rural et droit des sociétés, comptable, conseiller bancaire, agent d'assurance, conseiller MSA, conseiller en financement participatif), en vous proposant notamment des « rdv des créateurs » un lundi par mois.

La réalisation du prévisionnel économique

Une fois que vous avez les idées claires sur votre projet, le prévisionnel économique est un document incontournable de n'importe quelle création d'entreprise. Il s'agit d'une véritable feuille de route pour piloter au mieux votre exploitation, pour demander un prêt bancaire ou pour le dossier de Dotation Jeune Agriculteur. Pour vous aider, le Pôle Économie de l'entreprise propose la prestation « Mon Prévisionnel d'Installation ». Un conseiller d'entreprise réalise avec vous une analyse économique de votre projet sur 4 ans. Si cette prestation est réalisée dans le cadre d'un dossier DJA, le conseiller vous accompagne également pas à pas dans le montage de ce dossier.

Le Point Accueil Transmission (PAT)

Si votre projet consiste en une reprise d'exploitation, le cédant peut lui aussi bénéficier d'un accompagnement spécifique à la Chambre d'agriculture qui a mis en place le Point Accueil Transmission. Sa mission est d'informer sur les conditions du départ à la retraite et la cessation de l'activité. Lors de l'entretien, un ensemble de sujets pourra être abordé : le calendrier des démarches administratives, les modalités pour prendre sa retraite, les aspects juridiques, sociaux et fiscaux liés à l'arrêt d'activité, la situation du conjoint, le cumul emploi-retraite, la parcelle de subsistance...

Le Répertoire Départemental à l'Installation (RDI)

Enfin, la Chambre d'agriculture est en charge du RDI. Il s'agit de mettre en relation des cédants avec des repreneurs potentiels via une annonce anonyme en ligne sur le site www.repertoireinstallation.com.

N'hésitez pas à nous contacter et à lancer vos démarches en vous rapprochant du PAI ou du PAT.



Vos contacts : Stéphanie NAPPA, chargée de mission PAI :

04 42 23 86 00 - pai@bouches-du-rhone.chambagri.fr

Elodie BLANCHET, conseillère Transmission : 07 60 87 73 30

e.blanchet@bouches-du-rhone.chambagri.fr

La Chambre d'agriculture & vous

Vos prochaines formations

Prendre sa retraite en main. À l'automne.

Votre contact :

Elodie BLANCHET : 07 60 87 73 30

e.blanchet@bouches-du-rhone.chambagri.fr

Découvrez l'ensemble de nos formations sur www.chambre-agriculture13.fr/vous-etes-agriculteur/vous-former ou contactez-nous au 04 42 23 86 22.

Des prestations sur mesure

Mon prévisionnel Installation

Vous êtes un porteur de projet, la Chambre d'agriculture vous propose :

- une analyse économique sur : les différents ateliers de production, les charges de structure,
- un plan d'investissement et un plan de financement,
- un tableau de bord budgétaire sur plusieurs années,

Informations, conditions et tarifs : Elodie BLANCHET : 07 60 87 73 30 - e.blanchet@bouches-du-rhone.chambagri.fr

Vous recherchez un accompagnement sur une thématique spécifique, nos conseillers vous accompagnent, contactez-nous : 04 42 23 06 11 ou accueil@bouches-du-rhone.chambagri.fr et sur www.chambre-agriculture13.fr

- une analyse comparative avec les références disponibles,
- un regard extérieur sur la globalité de votre projet.

Nous vous remettons :

- un dossier de présentation de votre projet,
- un prévisionnel en trésorerie et/ou compte de résultat/bilan,
- Sur demande, un plan d'entreprise pour les aides à l'installation.



La certification vous assure la qualité de notre service.

La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multisites porté par l'APCA.